

Vous avez dit TMS ?

Les troubles musculosquelettiques, dit TMS, sont des atteintes qui peuvent concerner les muscles, les tendons, les nerfs, les ligaments et les vaisseaux sanguins (muscles mous). Le nombre de salariés concernés par la problématique des TMS ne cesse d'augmenter.

Chiffres de 2019

50 392

Salariés concernés



12 942 026

Nombre de journées perdues

Personnes concernées



- Tous les secteurs d'activité
- Tous salariés (femmes, hommes) de tous âges

Causes



Les TMS sont provoqués voire aggravés par l'activité professionnelle

Manifestations



- Gêne
- Douleurs dans les mouvements
- Perte de force, de souplesse, de dextérité
- Engourdissement
- Picotements

Conséquences pour les salariés

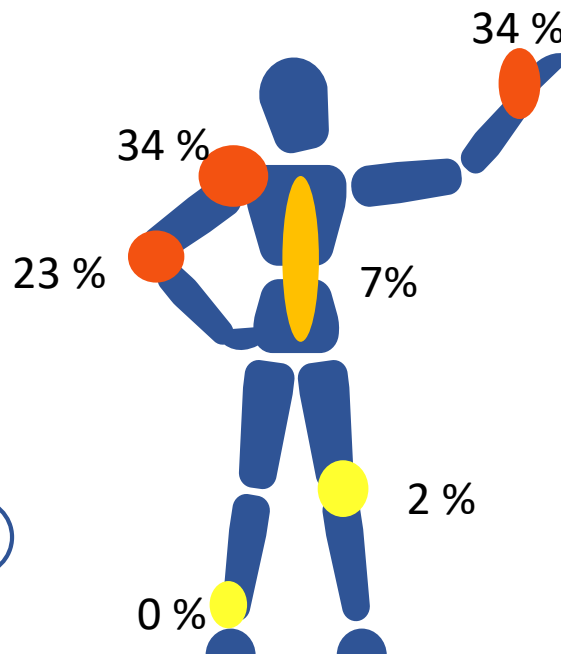


- Fatigue
- Difficultés à réaliser le travail
- Arrêts de travail
- Incapacité temporaire ou permanente

Conséquences pour les entreprises



- Absentéisme
- Perte de performance
- Coût financier
- Désorganisation
- Dégradation du climat social
- Mauvaise image de l'entreprise



Ex : tendinites, lombalgie, canal carpien

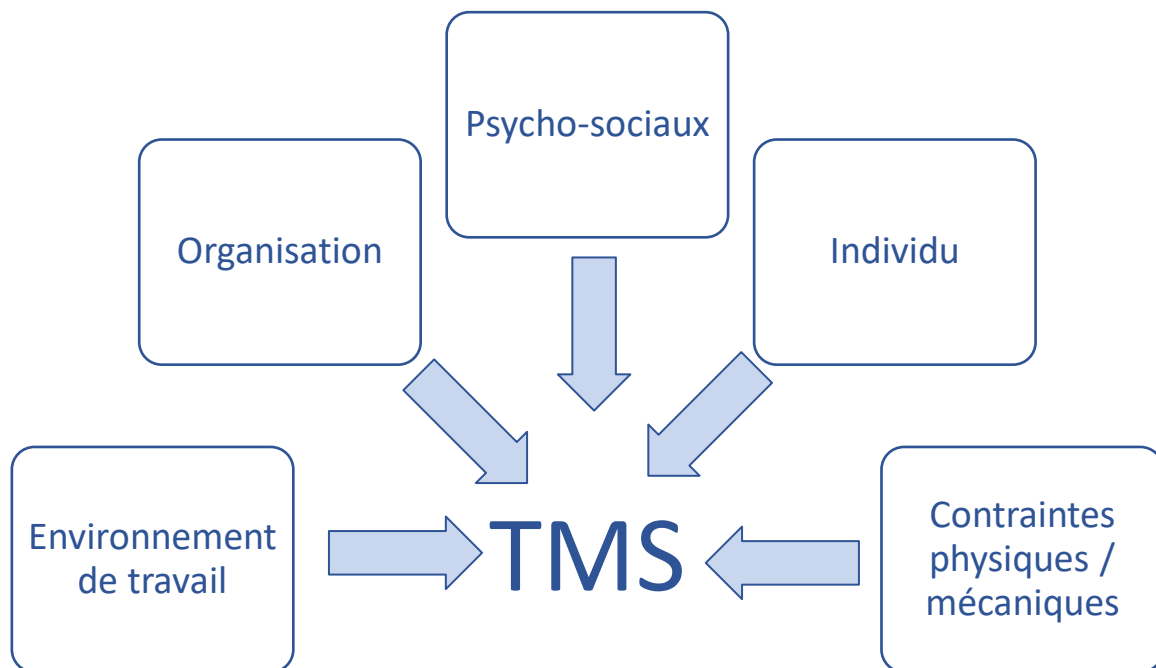
Maladies Professionnelles



1^{ère} cause des MP

4/5 MP sont liées aux TMS

Origines



Plusieurs facteurs peuvent engendrer l'apparition des TMS

Les TMS ne sont pas une fatalité, vous pouvez agir !

OREAS Conseil vous accompagne dans votre démarche de prévention des TMS. Pour cela, nous vous proposons :



Réaliser un diagnostic

Analyse des postes de travail pour identifier les risques, les contraintes physiques et techniques / DUER / Dialoguer avec les salariés

Animer les groupes de travail



Identifier les solutions à mettre en place : aménagement des postes de travail, diversification des tâches



Former les acteurs

Chef d'entreprise, managers, encadrants, membres du CSSCT à la prévention des TMS

Organiser la communication



Communication et sensibilisation auprès de la direction, des salariés

Contactez notre référente TMS : Johanna SIMON
johanna.simon@oreasconseil.com / 04-72-09-62-55